Site consacré aux Fonds structurels
Wallonie

InFoFeDeR
N° 3 – Septembre 2010

Disponible sur www.europe.wallonie.be

EDITO

Un an déjà! Info-Feder, notre, votre webzine fête son premier anniversaire en pleine Présidence belge de l'Union européenne.
Cet événement majeur fera l'objet d'un FOCUS particulier abordant notamment les implications pour la Politique de cohésion et son avenir.

Après vous avoir fait part d'informations essentielles sur les Autorités de gestion et d'audit, l'heure est venue de vous en dire plus sur l'Autorité de certification dans votre BON A SAVOIR. Discrète mais essentielle, tels sont les mots qui la caractérisent. Nous reviendrons également brièvement sur la fameuse règle "N+2".

A partir de l'idée de quelques porteurs de projets, il est possible de réaliser de grandes choses. Un réseau Energie a vu le jour le 5 mars dernier, au cours de la matinée « Petit déjeuner énergisant : quand vos projets se tissent en réseau… ». Cette rencontre, organisée sur base d'une collaboration entre le Département de la Coordination des Fonds structurels, le Département de l'Energie et du Bâtiment durable du Service public de Wallonie et Wallonie-Bruxelles International, est relatée dans le ZOOM ARRIERE.

Enfin, un ARRET SUR IMAGE relatif à la visite du site de l'Aéropôle de Gosselies par Monsieur Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen, s'imposait.

Bonne lecture !

Danielle SARLET et Jean JANSS
Secrétaire générale f.f. Inspecteur général

FOCUS

La Présidence belge : six mois sous les feux de la rampe !

La Belgique et la Wallonie ont six mois pour faire entendre leur voix et animer les débats dans les cénacles européens.

Un petit rappel

Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, a défini deux fonctions distinctes au sein de la Présidence du Conseil :

- d'une part, le Président du Conseil européen nommé pour 2 ans et demi, actuellement Herman Van Rompuy, est en charge des sommets de Chefs d'État et de Gouvernements et de la représentation institutionnelle du Conseil ;

- d'autre part, la Présidence tournante des différentes réunions du Conseil des Ministres (aussi appelées formations[1]) assurée pour 6 mois par chaque État membre à tour de rôle.

Durant les six mois de la Présidence belge au sein de chaque « formation », c'est le Ministre compétent, qu'il soit fédéral, régional ou communautaire qui assurera cette tâche tandis que les différents groupes de travail du Conseil seront menés par des représentants belges.

Pour la politique de cohésion qui dépend, en Belgique, très largement des compétences régionalisées, c'est aux régions d'assurer les responsabilités découlant de cette Présidence. Celles-ci s'étant accordées sur la répartition des rôles pour l'ensemble de leurs compétences, c'est la Wallonie qui a été désignée pour cette politique.

C'est pourquoi, notamment, Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre-Président du Gouvernement wallon a déjà présenté les lignes de force de la Présidence belge en matière de politique de cohésion à la Commission ad hoc du Parlement européen le 13 juillet ou encore Monsieur Thierry DELAVAL, Délégué général de la Wallonie et de la Communauté française préside toutes les réunions du groupe de travail « Actions structurelles » du Conseil.

La Présidence belge et ses priorités

Dans un contexte de crise socio-économique et pour répondre à de nouveaux défis tels que l'environnement et la mondialisation, la Présidence belge s'est fixée 6 priorités, exposées le 5 juillet par Monsieur Olivier CHASTEL, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, lors de la Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires[2], à savoir :

1. *La sortie de crise et le retour à la croissance économique*
2. *La stimulation du progrès social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
3. *La relance des négociations sur le climat et l'environnement*
4. *L'approfondissement de notre espace de justice, de sécurité et de liberté*
5. *L'influence de l'Union dans le monde et l'efficacité de son action extérieure y compris pour ce qui concerne l'élargissement*
6. *La poursuite de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne*

[1] Groupes de matières (agriculture, justice, emploi, ECOFIN, ….)
[2] La COSAC est un organe de coopération réunissant les commissions des parlements nationaux spécialisées dans les affaires européennes et des représentants du Parlement européen. Ces réunions se déroulent généralement dans la capitale du pays qui exerce la Présidence de l'Union européenne.

Dans ce programme, la Présidence belge n'a bien sûr pas oublié la politique de cohésion et elle entend évidemment poursuivre le débat sur l'avenir de cette dernière et les lignes de force de la programmation post 2013 des Fonds structurels. Elle focalisera son attention sur ses ciblages géographiques et thématiques ainsi que sur l'articulation entre la cohésion et la compétitivité régionale ou encore sur la contribution à apporter aux objectifs prioritaires de la Stratégie Europe 2020 que sont la croissance intelligente, durable et inclusive au niveau des États membres et des régions.

Ces thèmes seront d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil informel des Ministres en charge de cette matière qui se tiendra au Palais des Congrès de Liège les 22 et 23 novembre prochains sous la Présidence de Monsieur Rudy DEMOTTE.

Quelques liens de référence :
- Site web de la Présidence belge : www.eutrio.be
- Programme complet de la Présidence belge : http://www.eutrio.be/files/bveu/media/documents/Programme_FR.pdf
- Stratégie Europe 2020 : http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf

Les principaux événements organisés dans le cadre de la politique de cohésion :
- 30 septembre et 1er octobre 2010, Tournai : Conférence à haut niveau sur la coopération territoriale (http://www.eutrio.be/fr/conference-sur-la-cooperation-territoriale-europeenne)
- 18 et 19 novembre 2010, Bruxelles : Conférence « Le rôle du FSE dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (http://www.eutrio.be/fr/conference-fse-le-role-du-fse-dans-la-lutte-contre-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale)
- 22 et 23 novembre 2010, Liège : Réunion informelle des Ministres de la politique de cohésion ; (http://www.eutrio.be/fr/conseil-informel-politique-regionale)

BON A SAVOIR

La certification : discrète mais essentielle

Après s'être intéressé à l'Autorité d'Audit par le biais de l'interview de Monsieur Christophe RAPPE, Inspecteur des Finances, il nous semble intéressant d'aborder ce 3ème « BON A SAVOIR » en vous présentant l'Autorité de Certification, maillon essentiel dans le processus de remboursement à la Wallonie de la contribution du FEDER.

Comme expliqué dans le deuxième numéro d'Info-Feder, l'Autorité d'Audit vérifie essentiellement l'efficacité du système de gestion et de contrôle des Programmes opérationnels. L'Autorité de gestion (le gouvernement wallon et son administration), quant à elle, veille à la bonne mise en œuvre des Programmes opérationnels et en assure le suivi.

Afin d'en savoir plus, Info-Feder s'est entretenu avec le responsable de l'Autorité de certification, Monsieur Xavier EVRARD.

(*Xavier EVRARD, Magali LECOMTE, Ruth OOSTERHOF, (Yaël DELMAY absent)*

Info-Feder : Pourriez-vous vous présenter ainsi que votre équipe ?

Xavier Evrard : Economiste de formation, j'ai d'abord travaillé dans le secteur privé pendant 12 ans (dont 8 ans dans le secteur bancaire). J'ai rejoint le SPW il y a 2 ans.

J'ai la chance d'être entouré dans ma mission par 2 comptables (Ruth OOSTERHOF et Yaël DELMAY) et une secrétaire de direction (Magali LECOMTE).

Info-Feder : Comment définiriez-vous l'Autorité de certification et son rôle ?

Xavier Evrard : L'Autorité de certification est le lien financier entre la Wallonie et la Commission. De manière générale, la Wallonie préfinance l'ensemble des projets. Cela signifie qu'elle paie la totalité du financement public aux bénéficiaires (la part FEDER qui correspond en moyenne à 40 % de l'investissement total public et la part régionale) avant d'avoir perçu le remboursement de la Commission. Pour percevoir la contribution du FEDER, la Wallonie présente une demande de paiement à la Commission. Le rôle de ma cellule est de préparer cette demande de paiement. Concrètement, cela consiste à rassembler toutes les dépenses réalisées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs de premier niveau, à effectuer différents tests sur ces dépenses et sur les contrôles mis en place et à prendre en compte les conclusions des audits (ndlr: de la Commission ou de l'Autorité d'audit par exemple). Juridiquement, le rôle de la

certification est décrit à l'article 61 du règlement (CE) 1083/2006 et je suis sûr que tous vos lecteurs vont se ruer sur cet article !

Info-Feder : Quelles sont les exigences de la Commission européenne en matière de certification ?

Xavier Evrard : Essentiellement, la Commission attend de la certification une assurance par rapport à l'éligibilité des dépenses qui lui sont présentées.

Info-Feder : Quelle est votre place parmi les trois Autorités et quel type de collaboration existe-t-il entre elles dans les fonctions exercées ?

Xavier Evrard : La certification réalise un contrôle de deuxième niveau. Elle doit s'assurer que les administrations en charge du contrôle de 1er niveau fonctionnent correctement. Il y a 3 acteurs dans ce niveau de contrôle :

- le contrôle sur pièces,
- le contrôle sur place,
- le suivi journalier du projet (accords préalables, marchés publics, …)

Nous devons nous assurer que pour tous les projets, ces 3 acteurs réalisent correctement leur travail pour être certains que l'ensemble des points de contrôle sont effectués.

Au delà de l'information reçue de l'Autorité de gestion, via la base de données EUROGES, nous confortons notre opinion sur l'éligibilité des dépenses grâce à des rapports notamment réalisés par l'Autorité d'audit.

La Commission, en créant ces trois Autorités (gestion, certification et audit) les a voulu indépendantes, chacune ayant un rôle bien déterminé à jouer. Dès lors, nous avons toutes les trois des angles de vues différents dans la façon d'appréhender les fonds européens. C'est pourquoi les avis que nous remettons sont toujours documentés (par rapport à des faits) et référencés (par rapport à un règlement). Nous restons ouverts à d'autres points de vue (pour autant que ceux-ci soient argumentés) et cela peut modifier notre avis sur l'éligibilité de certaines dépenses. Cette phase peut s'apparenter à la période de "phase contradictoire" lors d'un audit.

Nous estimerons avoir bien rempli notre travail si un audit qui serait mené par la Commission ne remet pas en cause tout notre fonctionnement (et le montant des dépenses déjà certifié). Nous devons amener une assurance à la Commission par rapport à l'éligibilité des dépenses certifiées. Nous apportons de la même manière, à la Wallonie et aux bénéficiaires, une assurance en limitant le risque d'une mauvaise surprise suite à un audit de la Commission.

Info-Feder : Et si malgré tout, quelque chose n'est pas en règle, que se passe-t-il ?

Xavier Evrard : S'il s'avérait que quelque chose n'est pas en règle, nous ne certifierions pas à la Commission les dépenses visées. L'impact financier est direct : tant que des dépenses ne sont pas certifiées, nous ne pouvons pas demander à la Commission de payer "sa partie". Il s'agit pour nous d'un levier très persuasif pour demander certaines améliorations dans le système de contrôle d'une administration, d'autant que cette situation peut avoir un impact sur le respect des seuils à atteindre dans le cadre de la célèbre règle de désengagement « N+2 ».

Info-Feder : Quels liens entretenez-vous avec les bénéficiaires ?

Xavier Evrard : Notre rôle est de réaliser du contrôle de deuxième niveau. Nous désirons avoir une assurance par rapport aux différents systèmes de contrôle mis en place par la Région. Nous avons très peu de contact avec les bénéficiaires. Nous pouvons accompagner des contrôles sur place réalisés par les administrations pour avoir un avis sur la qualité des contrôles effectués.

Info-Feder : Pour vous, contrôleur de deuxième niveau, quels éléments devront être vérifiés chez les bénéficiaires par les contrôleurs de premier niveau ?

Xavier Evrard : Le fait d'être bénéficiaire de fonds européens n'est pas toujours de tout repos pour un porteur de projet. La réglementation liée aux fonds européens est très contraignante par rapport à d'autres types de subsides.
De manière générale, les contrôles déjà mis en place sont de bonne qualité. Si nous pouvons rajouter un item, au-delà de l'aspect purement financier déjà évoqué, nous demandons d'être très vigilants à la publicité des financements octroyés.
Les fonds publics investis en Wallonie via les fonds européens sont très importants. Il faut savoir que l'investissement wallon est de plus 1.048.309.221 € complété par +/- 731.744.466 € pour la part européenne (les programmes opérationnels « Convergence » et « Compétitivité régionale et Emploi). Les citoyens, sans s'en rendre compte sont entourés de projets européens. Il est très important qu'ils connaissent l'intensité de ces investissements et de leurs résultats.
Je suis toujours dépité quand on ne parle des fonds européens que via un problème judiciaire par rapport à un projet sans évoquer l'apport réalisé par les centaines d'autres!

Coordonnées de l'Autorité de certification
Place Joséphine Charlotte, 2
5100 JAMBES (Namur)
Tél. : 081/32.13.70

La règle « N+2 » a évolué:

Dans le "BON A SAVOIR" du premier numéro d'Info-Feder, nous vous avions expliqué le fonctionnement de la trop célèbre règle dite "N+2".
La Wallonie, par l'intermédiaire du cabinet du Ministre-Président et le Département de la Coordination des Fonds structurels, a tout mis en œuvre pour l'assouplir quelque peu.
Après avoir convaincu les autres entités fédérées et bon nombre d'États membres en arguant notamment des décisions tardives sur les programmes et du ralentissement économique dû à la crise financière, le processus s'est clôturé par la décision du Conseil du 16 juin 2010[3] qui prévoit que, par dérogation, le désengagement automatique de la tranche 2007 ne sera pas appliqué ; celle-ci étant "lissée" sur les 6 tranches ultérieures.
En pratique, la première application de la règle "N+2" (31 décembre 2009) disparaît (même si les programmes wallons avaient atteint les objectifs), le seuil 2010 à atteindre sera constitué de la tranche 2008 augmentée de 1/6 de la tranche 2007 et ainsi de suite.
Si dans ces conditions le seuil N+2 du 31 décembre 2010 ne devrait pas poser de problème, il n'en demeure pas moins que les seuils 2011 et suivants resteront de vrais challenges et demanderont une mobilisation forte de tous les acteurs. A noter que la dérogation obtenue ne l'a été qu'après d'âpres discussions et que le consensus a été obtenu à la condition *sine qua non* que cela ne soit d'aucune manière reproduit.

[3] Règlement n° 539/2010 modifiant le règlement 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion

Dernier petit rappel, cette règle s'applique au niveau des programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » de manière globale. Pour atteindre cet objectif commun, il reste nécessaire que les échéanciers initiaux des projets soient respectés.

ZOOM ARRIERE

Un petit déjeuner énergisant pour des projets mis en réseau !

*« Les **contacts noués** aujourd'hui pourraient dès lors **perdurer** au travers de ce réseau et donner naissance, pourquoi pas, à des **synergies** nouvelles entre porteurs de projets ou encore à des **idées** de projets énergie à mettre en œuvre... »*

Le 5 mars 2010, la Direction de l'Animation et de l'Evaluation (DAE) du Département de la Coordination des Fonds structurels (DCFS), le Département de l'Energie et du Bâtiment durable (DGO4) et Wallonie-Bruxelles International (WBI) ont uni leurs compétences afin de proposer, aux porteurs de projets dans le domaine de l'énergie renouvelable, une demi-journée dont l'objectif principal était d'amorcer une réflexion sur la manière de mener à bien des projets européens sur cette thématique mais aussi de créer un réseau de gestionnaires de projets « énergie ».

Cette matinée : « Petit déjeuner énergisant : quand vos projets se tissent en réseau… » s'est déroulée dans les locaux du Secrétariat général du Service public de Wallonie et a rassemblé près de 60 personnes regroupées autour des programmes FEDER (Convergence, Compétitivité régionale et emploi et INTERREG) et FEADER (LEADER+).

Le petit déjeuner, offert en guise d'accueil, a été l'occasion pour de nombreux participants de nouer les premiers contacts et de se présenter de manière décontractée.
Madame Danielle SARLET, Secrétaire générale du Service public de Wallonie, a ensuite adressé un mot d'accueil à l'assemblée, pointant l'importance du défi énergétique pour tous, rappelant aussi les objectifs chiffrés que s'est fixés l'Union européenne à l'horizon 2020 à travers le « Paquet 3 X 20 » et soulignant l'esprit volontariste du Gouvernement wallon lors de l'élaboration des lignes directrices de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels. Pour conclure, Madame SARLET n'a pas manqué de saluer les initiatives propres et d'encourager toute perspective d'avenir basée sur le développement des énergies renouvelables.

Trois projets ont ensuite été présentés aux participants, deux ayant trait au photovoltaïque et le dernier à la biométhanisation :

- « Promotion des énergies renouvelables auprès des jeunes en Thudinie », projet FEDER présenté par Monsieur Martin JEANMART de la Ville de Thuin ;
- « Implantation Pédagogique de Capteurs Solaires à Mouscron », projet FEDER présenté par Messieurs David LEROY et Michaël COTTON pour la Commune de Mouscron ;
- « OPTIBIOGAZ : Optimisation de la production de biogaz », projet INTERREG présenté par Monsieur Emmanuel GLAUDE de l'ASBL « Au pays de l'Attert ».

Ces trois présentations ont ouvert les débats et ont mis en évidence des bonnes pratiques mais aussi les obstacles rencontrés par les porteurs de projet.

Les exposés ont permis de relever l'importance pour les pouvoirs publics de conscientiser les citoyens à partir de leurs propres initiatives, de sensibiliser les plus jeunes, de rendre chacune des réalisations suffisamment visible et de mettre en place la politique énergétique en accord avec l'environnement et l'esthétique paysagère. La collaboration entre toutes les parties prenantes (les pouvoirs locaux, les pouvoirs subsidiants, les facilitateurs, etc.) est également fondamentale pour mener à bien un projet d'envergure.

Les obstacles signalés par les bénéficiaires lors des débats sont principalement : une pénurie de personnel, un manque de pérennité des équipes en place et des lacunes en matière de connaissance de la législation sur les marchés publics.

Les séances questions-réponses qui ont suivi chacune des présentations ont donné lieu à des échanges et des discussions des plus intéressants. La présence des facilitateurs en biométhanisation et en photovoltaïque a également permis de répondre à des questions spécifiques à leur domaine.

Madame Véronique DESAINTES, Directrice a.i. au Département de la Coordination des Fonds structurels, a clôturé la matinée en insistant sur l'objectif principal de cette rencontre à savoir, le tissage d'un réseau Energie en Wallonie qui se développerait à travers les porteurs de projets et grâce à eux. Elle a également précisé que la Direction de l'Animation et de l'Evaluation, le Département de l'Energie et du Bâtiment durable et le WBI restent des soutiens et des promoteurs de toutes les initiatives prises, s'engageant à alimenter ce réseau par différents biais.

Nous pouvons, d'ores et déjà annoncer que l'objectif principal de cette rencontre instructive a été atteint puisque non seulement de nouvelles idées en matière de gestion et d'organisation ont été abordées mais certaines collaborations et synergies entre porteurs de projets ont également vu le jour.

A titre d'exemple, citons la visite, le 6 mai dernier, d'une petite délégation de la Commune d'Orp-Jauche à Aiseau-Presles où le projet de construction et de mise en œuvre d'une infrastructure de biométhanisation cofinancé par le FEDER a été source d'inspiration pour une toute nouvelle initiative communale à Orp-Jauche. En effet, cette visite de courtoisie a permis à la délégation de bénéficier de nombreux conseils de leurs homologues d'Aiseau-Presles. Cette dernière s'est même engagée à apporter tout le soutien nécessaire lors du démarrage du nouveau projet.

Comme vous pouvez le constater, un réseau est déjà sur les rails. N'hésitez pas à prendre le train en marche !

De nouvelles destinations attendent leur affichage grâce à vos idées et réflexions.

Pour toute idée de réseau sur de nouvelles thématiques ou pour vous inscrire dans le réseau énergie, la Direction de l'Animation et de l'Evaluation du DCFS reste à votre disposition :

Place Joséphine Charlotte, 2
5100 JAMBES (NAMUR)
081/32.13.83
animeval.dcfs@spw.wallonie.be

ARRET SUR IMAGE

L'Europe de passage à Gosselies…

A la suite de sa rencontre avec les Gouvernements wallon et de la Communauté française, du 27 mai 2010, le Président du Conseil européen, Monsieur Herman VAN ROMPUY, a visité l'Aéropôle de Gosselies (Charleroi) dont l'aménagement a été cofinancé par les fonds structurels européens (FEDER) à l'initiative d'IGRETEC. Ce site, vierge il y a 20 ans, est maintenant un véritable pôle économique avec plus de 160 entreprises et 4.000 emplois.

Trois projets cofinancés par les fonds structurels européens étaient au programme de la visite :

- L'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM) de l'Université Libre de Bruxelles était la première étape de ce parcours. Ce centre d'excellence recense plus de 250 scientifiques - chercheurs, professeurs, doctorants etc. – œuvrant pour un même objectif : mieux connaître le monde du vivant.
- Technofutur Industrie a ensuite ouvert ses portes afin de présenter ses activités. Le futur « campus technologique » a ensuite fait l'objet d'un exposé particulier. Ce projet va concentrer les organismes de formation initiale (enseignement) et de formation continue autour du secteur de l'« industrie » sur un même site.
- La journée s'est clôturée par la rencontre avec l'entreprise « Ecoplast » active essentiellement dans le domaine de l'automobile qui produit des pièces en petites et moyennes séries par un système d'injection breveté.

En souvenir, le Président du Conseil s'est vu remettre un cadeau tout à fait personnalisé : son visage gravé dans un support plastique selon le procédé d'injection de l'entreprise.

Dans l'ARRET SUR IMAGE de mars 2010, il avait été brièvement question des « Regiostars awards » auxquels participait la SPI+ avec son projet de réaffectation du site PIEPER. Ce 20 mai, les résultats sont tombés et la SPI+ a obtenu une « mention spéciale » à cette occasion. Depuis, la SPI+ s'est vue invitée par l'Irlande du Nord à une conférence sur le développement durable intitulée « Sharing Ideas on Implementation » afin d'y présenter son projet.

La renommée des initiatives wallonnes dépasse encore une fois nos frontières donnant l'exemple d'un échange concret de bonnes pratiques.